

Faudra-t-il créer 50 crèches pour remplacer les accueillantes ?

Vingt-trois accueillantes ont jeté l'éponge en 2014. Cela fait 92 places d'accueil en moins pour les moins de trois ans.

● **Arnaud HUPPERTZ**

Cela devient alarmant. Vingt-trois accueillantes ont jeté l'éponge, l'année dernière. Ce qui fait que 92 nourrissons se retrouvent sans milieu d'accueil. Une catastrophe dans une province qui, en dépit de son haut taux de couverture, ne propose pas assez de places pour rencontrer la demande des parents de jeunes enfants.

Ces défections font que le taux de couverture du Brabant wallon diminue pour la première fois depuis que l'Intercommunale sociale du Brabant wallon (ISBW) en fait la statistique. En d'autres termes, il est plus difficile de trouver une place dans une crèche ou chez une ac-

cueillante aujourd'hui qu'il y a un an.

D'après les comptes de l'ISBW, il y avait, l'année dernière, 4 824 places disponibles pour 12 077 enfants de moins de trois ans. Un rapport légèrement moins favorable que l'année précédente : « On pourrait dire que le taux de couverture en Brabant wallon est stable, affirme avec raison Aurélie Gaziaux puisque le taux de couverture était de 40,02 % en 2013 et de 39,94 % en 2014. Mais cette légère baisse est un signal d'alarme important. Parce que le nombre de places plafonne alors que des efforts importants ont été faits. »

La responsable du service des accueillantes d'enfants conventionnées de l'ISBW fait référence, notamment, aux subventions provinciales.

Mais, malgré ces efforts et à cause des défections des accueillantes, le nombre de place d'accueil stagne. Que va-t-il arriver si les accueillantes continuent à quitter le navire, faute de statut et de rémunérations convenables : « Si l'hémorragie des accueillantes conti-

nue, il faudra créer quarante à cinquante crèches en Brabant wallon, prévient le député provincial en charge du social, Tanguy Stuckens. Je ne suis pas sûr que cela coûtera moins cher que de donner un véritable statut aux accueillantes. »

« Il est grand temps que les promesses qui sont faites soient mises en place, conclut Aurélie Gaziaux. Parce que l'on voit que ça bascule. Ce sont 10 000 places qui sont en danger en communauté française. » ■

Aussi difficile de trouver des co-accueillantes

Les co-accueils, dont les infrastructures sont souvent financées par les communes ou CPAS - peut-être grâce à leur coût éventuel -, commencent cependant à se heurter à des difficultés de recrutement. Les accueillantes qui s'y regroupent, comme leurs collègues qui travaillent seules, attendent toujours un statut attractif.

Elles travaillent dix heures par jour sans statut

Pourquoi les accueillantes abandonnent-elles le métier ? Les raisons sont nombreuses. Et le politique ne peut les ignorer.

Elles bossent en général dix heures par jour, seules avec quatre enfants de moins de

trois ans. Elles ne bénéficient pas de statut. Elles sont à charge de leur compagnon. Elles ne sont pas payées si un des enfants qu'elles gardent est absent. Elles ne peuvent même pas rêver d'une pension décente ou de congés payés. Et quand elles vont chercher mille euros par mois, c'est un bon mois. Autant dire qu'aucun responsable politique ne peut feindre l'étonnement en découvrant que de nombreuses accueillantes aban-

donnent leur métier (si on peut appeler ça comme ça étant donné l'absence de statut).

En attendant que les accueillantes bénéficient - comme elles le réclament - d'un statut de salariées, c'est le règne du bricolage pour les institutions qui veulent les aider. Certaines communes payent une partie de l'électricité ou les repas des enfants. La Province du Brabant wallon offre mille euros par an à chaque accueillante. « On a dû se

faire conseiller par un avocat fiscaliste pour que les accueillantes ne soient pas taxées sur ces 1 000 €, explique le député provincial en charge du social, Tanguy Stuckens (MR). J'imagine que cette prime a permis de maintenir quelques accueillantes. Mais c'est un sparadrap un peu léger.»

A l'Intercommunale sociale du Brabant wallon (ISBW), on réclame le statut de salariés pour les accueillantes et co-accueillantes. D'autant qu'on tra-

vaillait actuellement sur un projet de co-accueil à trois co-accueillantes, «salariées» insiste Aurélie Gaziaux. Ce meilleur statut permettrait aussi d'être plus exigeant au niveau de la formation des accueillantes. Le co-accueil à trois, devrait permettre de répondre à la demande de milieu d'accueil dans les endroits où une crèche de plus grande taille ne se justifie pas.

Mais c'est là un autre casse-tête : connaître la demande de

places en milieu d'accueil correctement. «C'est très difficile d'analyser la demande, reconnaît Tanguy Stuckens. Il n'y a pas de centralisation des demandes. Il y a des gens qui font de multiples inscriptions sans jamais trouver. Mais même s'il est difficile d'analyser la demande, personne ne conteste qu'il manque de places en Brabant wallon. Et il y a, du coup, aussi la problématique des places inaccessibles parce qu'elles ne sont pas dans les moyens des parents.» ■ **A.H.**